

RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 12
septembre 2020

Dossier spécial

Les élus de la CCRV

Vie pratique

Transport et mobilité: une nouvelle étape pour notre territoire!

Sortir & découvrir

École de musique intercommunale: c'est la rentrée!



Inclus:
votre agenda
intercommunal
sept. / déc. 2020



Sommaire

Brèves.....p.3

Dossier spécial.....p.4 à 8

- Le bureau de votre Communauté de Communes
- Le Conseil communautaire de la CCRV

Vie pratique.....p.9 à 11

- Programme local de l'habitat : lancement de la 2^e phase !
- Transport et mobilité : une nouvelle étape pour notre territoire !

Territoire d'entreprises.....p.12 et 13

- Développement économique : de nouvelles mesures en faveur des entreprises
- Deuxième édition de la Foire-expo Retz-en-Valois : un rendez-vous à ne pas manquer !

Sortir & découvrir.....p.14 à 17

- Découvrez les trésors de nos communes : Fontenoy et Silly-la-Poterie
- Henri II, roi de la Renaissance française
- École de musique intercommunale : c'est la rentrée !
- Aménagement des sentiers de randonnée par le chantier d'insertion

Agenda.....p.18 et 19

- Agenda des communes

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication : Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef : service communication

Conception et réalisation : DonCameleon.net

Impression : Alliance partenaire graphique

Photographies : © Droits réservés : Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ; © Adobe Stock ; ©design by Asierromero/Freeepik

N° ISSN : 2553-9426



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté
de Communes Retz-en-Valois

Le second tour des municipales ayant enfin eu lieu le 28 juin, les élections intercommunales ont pu se tenir dans la foulée. Le 9 juillet dernier, les représentants des 54 communes du territoire se sont donc réunis pour élire la nouvelle équipe : ce numéro de rentrée est l'occasion de vous présenter l'ensemble des élus intercommunaux (82 conseillers, dont le Bureau communautaire : 10 Vice-Président(e)s et 10 membres de bureau).

Je remercie le Conseil d'avoir choisi de me renouveler sa confiance pour les 6 années à venir en tant que président.

Mon ambition, toujours et encore, est de porter un projet collectif avec un esprit communautaire fort. Depuis ma première élection en 1995, et en tant que Maire d'une petite commune rurale, Montgobert, je suis convaincu de la nécessité de travailler tous ensemble.

Accompagné des élus, je poursuivrai la mise en œuvre des compétences confiées à notre collectivité, ainsi que des orientations stratégiques validées par les Conseillers communautaires ces trois dernières années. Je le redis, et le redrai sans relâche : nous avons la chance de vivre sur un territoire aux multiples atouts et talents. À nous de les faire fructifier en mettant notre énergie au seul service de l'intérêt général, celui de Retz-en-Valois.

La mobilité sur notre territoire est d'ailleurs l'un des dossiers sur lesquels nous avons fait un grand pas en avant : d'ici la fin septembre 2020, l'ensemble des habitants de notre Communauté de Communes bénéficiera d'un moyen de transport leur permettant de se déplacer vers le pôle de services et commerces le plus proche. En complément du nouveau guide de transport distribué dans vos boîtes aux lettres, vous pourrez lire dans ce magazine un dossier consacré à la nouvelle organisation des transports (pages 10 et 11).

Territoire d'entreprises, la Communauté de Communes Retz-en-Valois poursuit aussi son **engagement en faveur du développement économique local** : les différentes mesures de soutien mises en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et l'organisation de la seconde édition de la Foire-Expo, le 3 octobre prochain, en témoignent. La collectivité reste pleinement mobilisée !

Dans ce numéro de septembre, vous retrouverez également dans vos rubriques habituelles : un nouvel article sur la dynastie des Valois, une page consacrée à la rentrée de l'École de musique intercommunale, ou encore un zoom sur les derniers travaux menés par le chantier d'insertion. À l'image des missions qui nous sont confiées, les sujets évoqués au fil des pages sont donc variés !

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

AVAP La Ferté-Milon : lancement de l'enquête publique



En 2019, la CCRV, à la demande de la commune, a élaboré une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans la commune de la Ferté-Milon. Il s'agit d'un document qui régleme les travaux de restauration du patrimoine bâti ancien ou les constructions nouvelles ainsi que les éléments du paysage. L'enquête publique se déroulera du 10 septembre à 9h au 28 septembre à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés et consultables au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV situé au 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts, en mairie de La Ferté-Milon et sur le site internet dédié :

www.democratie-active.fr/avap-lafertemilon

Les observations pourront également être transmises par courrier adressé à Madame le Commissaire Enquêteur, Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV ou sur le registre numérique accessible sur le site de l'enquête. Le Commissaire Enquêteur recevra également le public lors de permanences. Pour plus de renseignements : 03 23 96 61 25 – **c.gerard@retzenvalois.fr**

Permanences CAUE

La CCRV, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Aisne, vous propose de nouvelles permanences gratuites pour aider aussi bien les particuliers que les entreprises sur des questions d'urbanisme.

Rendez-vous au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts :

► mercredi 21 octobre ► mercredi 18 novembre ► mercredi 16 décembre

Uniquement le matin sur prise de rendez-vous au 03 23 96 61 25
ou par mail à **pole.adt@retzenvalois.fr**



Label France Services : les services publics près de chez vous !



La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers. La CCRV obtiendra prochainement, pour son antenne à Vic-sur-Aisne, la labellisation « France Services ». L'agent dédié renseigne et accompagne les usagers dans leurs démarches administratives et sociales. L'aide apportée prend plusieurs formes : information sur l'accès aux droits, demande de prestations, rédaction de courriers, réclamation, aide aux démarches en ligne, etc. Pour tout renseignement : **franceservices@retzenvalois.fr**

Des stop pub à votre disposition !

Afin de protéger l'environnement, la CCRV a commandé des autocollants « stop pub » pour mettre à disposition des habitants de l'intercommunalité. Vous pouvez les récupérer auprès de votre mairie ou auprès des Services Techniques de la Communauté de Communes, impasse du Chênois à Villers-Cotterêts.

Les pubs représentent en moyenne annuelle 12 kg de papier par habitant, sachant que :

- il faut 500L d'eau pour fabriquer 1kg de papier
- 1 tonne de papier représente l'utilisation de 17 arbres
- seul 55% du papier est recyclé en France.



le Conseil communautaire de la CCRV

Communes	Conseillers titulaires
Ambleny	Jean-Marie BOUVIER Lisiane DESCAMPS
Ancienville	Alain DESBOVES
Audignicourt	Christophe THÉRON
Berny-Rivière	Hervé HERTAULT
Bieuxy	Isabelle DOURNEL
Chouy	Vincent PHILIPON
Cœuvres-et-Valsery	Monique BRUYANT
Corcy	Marc ROBILLARD
Coyolles	Robert NÉLATON
Cutry	Benoît LÉTRILLART
Dammard	Denis CARION
Dampleux	Guillaume SEGUIN
Dommiers	Jean-Pascal BERSON
Épagny	Jean-François de FAY
Faverolles	Christian POTEAUX
Fleury	Jean-François DANGER
Fontenoy	Patrice ZIMMER
Haramont	Christian CHAUVIN



Communes	Conseillers titulaires
La Ferté-Milon	Céline Le FRÈRE Olivier LAVOIX Caroline MAS Benoît POINT
Largny-sur-Automne	Meritxell LEFRANC-CARBONNEL
Laversine	Aline DESTRI
Longpont	Gilles DAVALAN
Louâtre	Christelle JULLIEN
Macogny	Olivier BIZOUARD
Marizy-Saint-Mard	Damien GHEKIERE
Marizy-Sainte-Geneviève	Nicolas BAHU
Monnes	Richard AUBERT
Montgobert	Alexandre de MONTESQUIOU
Montigny-Lengrain	Chantal MOUNY
Morsain	Jean-Guy SELLIER
Mortefontaine	Benoît DAVIN
Noroy-sur-Ourcq	Dragomir KIPRIJANOVSKI
Nouvron-Vingré	Pierre ERBS
Oigny-en-Valois	Christine OLRY

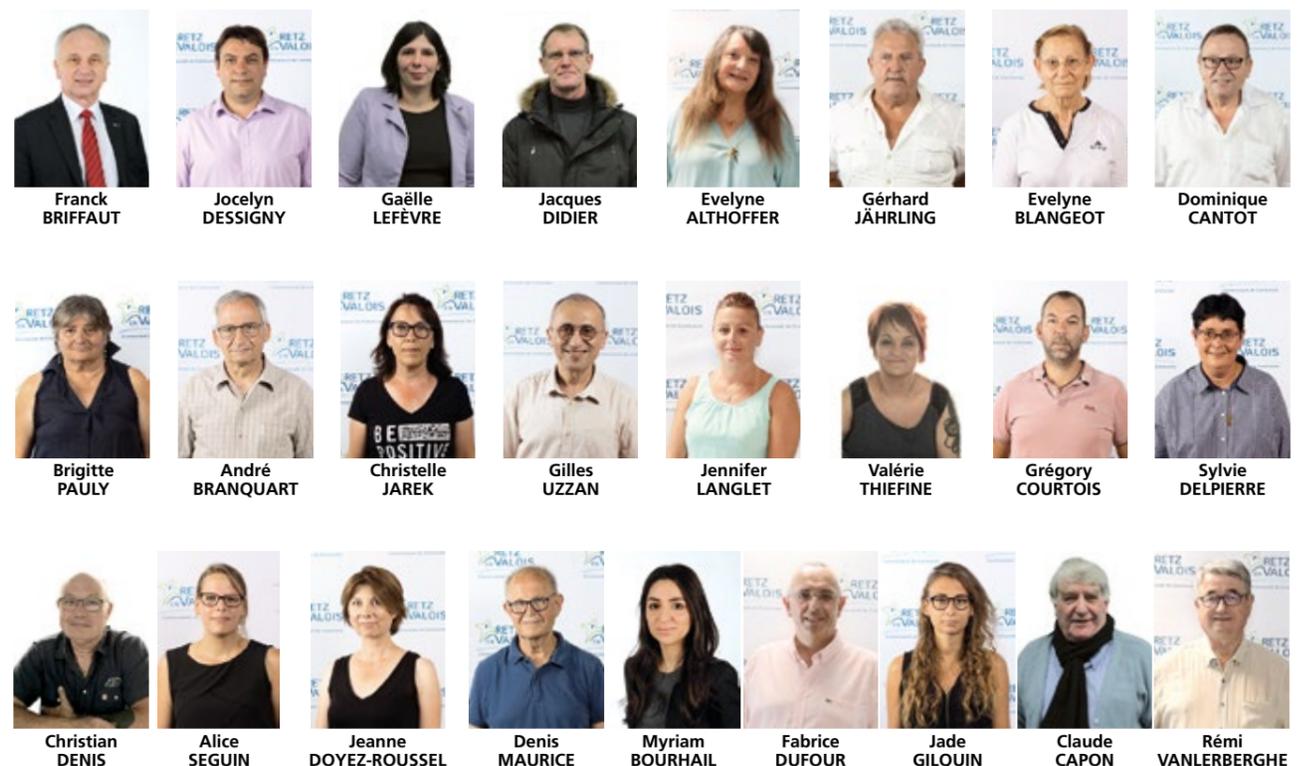
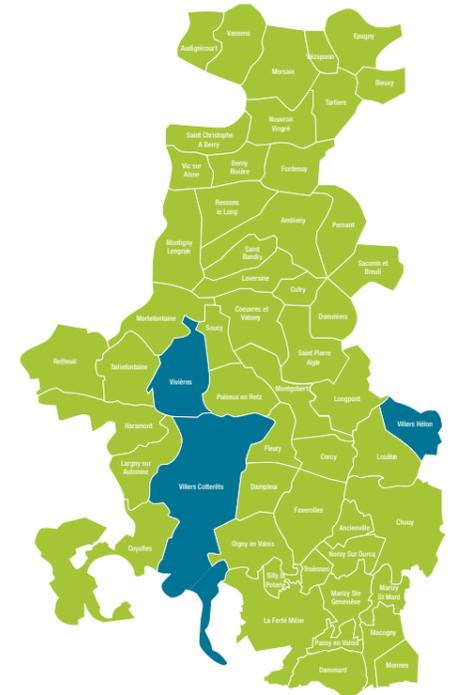


le Conseil communautaire de la CCRV

Communes	Conseillers titulaires
Passy-en-Valois	Alexandre QUÉNARDEL
Pernant	Christophe PADIEU
Puisseux-en-Retz	Thierry GILLES
Ressons-le-Long	Nicolas RÉBÉROT
Retheuil	Vincent SIODMAK
Saconin-et-Breuil	Alexandre MAILLET-CONTOZ
Saint-Bandry	Jean-Yves SEZNEC
Saint-Christophe-à-Berry	Romuald DAUCHELLE
Saint-Pierre-Aigle	Didier BAZIN
Silly-la-Poterie	Gérard TROMBETTA
Soucy	Daniel GOBBE
Taillefontaine	Anne-Benoîte VALIERGUE
Tartiers	Aurélien BOSSU
Troësnès	Nathalie GAUTIER
Vassens	Patrick THIEL
Vézaponin	Evelyne POTTIER
Vic-sur-Aisne	Bernard RUELLE Yveline DELVAL Pierre-Louis CARRIER



Communes	Conseillers titulaires
Villers-Cotterêts	Franck BRIFFAUT Jocelyn DESSIGNY Gaëlle LEFÈVRE Jacques DIDIER Evelyne ALTHOFFER Gérhard JÄHRLING Evelyne BLANGEOT Dominique CANTOT Brigitte PAULY André BRANQUART Christelle JAREK Gilles UZZAN Jennifer LANGLET Valérie THIEFINE Grégory COURTOIS Sylvie DELPIERRE Christian DENIS Alice SEGUIN Jeanne DOYEZ-ROUSSEL Denis MAURICE Myriam BOURHAIL Fabrice DUFOUR Jade GILQUIN
Villers-Hélon	Claude CAPON
Viviers	Rémi VANLERBERGHE



le Bureau de votre Communauté de Communes

Composition du Bureau communautaire

Alexandre DE MONTESQUIOU

Président
Maire de Montgobert

Jean-Pascal BERSON

1^{er} Vice-Président
Maire de Dommiers
Chargé de l'Aménagement du territoire et des Partenariats supra-communautaires

Céline LE FRÈRE

2^{ème} Vice-Présidente
Maire de La Ferté-Milon
Chargée du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Franck BRIFFAUT

3^{ème} Vice-Président
Maire de Villers-Cotterêts
Chargé du Développement Économique

Nicolas REBEROT

4^{ème} Vice-Président
Maire de Ressons-le-Long
Chargé de l'Habitat et de la Cohésion sociale

Vincent PHILIPON

5^{ème} Vice-Président
Maire de Chouy
Chargé des Transports,
de la Voirie, et des Travaux

Thierry GILLES

6^{ème} Vice-Président
Maire de Puisseux-en-Retz
Chargé de la Communication
et des Ressources Humaines

Yveline DELVAL

7^{ème} Vice-Présidente
1^{ère} adjointe de Vic-sur-Aisne
Chargée de l'Économie circulaire et de l'Énergie

Gilles DAVALAN

8^{ème} Vice-Président
Maire de Longpont
Chargé des Finances

Benoît DAVIN

9^{ème} Vice-Président
Maire de Mortefontaine
Chargé du Petit et Grand cycle de l'Eau (Eau potable,
GEMAPI et Assainissement)

Rémi VANLERBERGHE

10^{ème} Vice-Président
1^{er} adjoint de Vivières
Chargé de l'Enfance-Jeunesse et du Sport

Membres du Bureau

Nathalie GAUTIER

Maire de Troësnes

Olivier BIZOUARD

Maire de Macogny

Christine OLRV

Maire de Oigny-en-Valois

Denis MAURICE

Conseiller municipal « Les Citoyen(ne)s
Cotterézien(ne)s » à Villers-Cotterêts

Christelle JULLIEN

Maire de Louâtre

Jeanne DOYEZ-ROUSSEL

Conseillère municipale « Les Citoyen(ne)s
Cotterézien(ne)s » à Villers-Cotterêts

Monique BRUYANT

Maire de Cœuvres-et-Valsery

Benoît LÉTRILLART

Maire de Cutry

Chantal MOUNY

Maire de Montigny-Lengrain

Lisiane DESCAMPS

Conseillère municipale à Ambleny

Programme Local de l'Habitat : lancement de la 2^e phase !

Élaboré pour une durée de six ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit la stratégie de l'intercommunalité dans ce domaine. Il vise à répondre aux besoins en logements des ménages dans leur diversité (logement des jeunes, des personnes âgées, des populations fragiles...) et porte à la fois sur le parc public et privé, sur les constructions nouvelles et sur la gestion du parc existant.

Dans cet esprit, le PLH a pour ambition de rassembler les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à organiser des réponses concrètes aux problématiques du territoire.

Son élaboration se déroule selon 3 phases

☑ DIAGNOSTIC juin - décembre 2019

- Préciser le contexte et les dynamiques territoriales, mesurer les évolutions récentes
- Analyser le fonctionnement du marché du logement et les conditions d'habitat
- Identifier les stratégies des acteurs
- Évaluer les impacts des politiques menées

☐ ORIENTATIONS juin - novembre 2020

- Identifier les enjeux de la stratégie d'habitat et d'aménagement
- Réaliser une évaluation prospective des besoins en logements
- Préciser les produits logements répondant aux besoins des ménages

☐ PROGRAMME D' ACTIONS décembre - mars 2021

- Fixer des objectifs de production à l'échelle des communes
- Définir un ensemble d'actions opérationnelles et concrètes à mettre en œuvre
- Proposer les indicateurs d'évaluation



En juin 2019, la Communauté de Communes Retz-en-Valois a initié les études correspondant à la première phase de diagnostic. Différents temps de concertation ont été réalisés avec les communes du territoire et les partenaires (services de l'Etat, Département, bailleurs sociaux, agents immobiliers...). Au terme de ces échanges, le Comité de Pilotage réuni le 13 décembre dernier a validé le diagnostic du PLH, marquant la fin de la première étape de la procédure. **Le diagnostic**, consultable sur le site internet de la CCRV, précise le contexte, les dynamiques territoriales et analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat. Mettant ainsi en évidence les enjeux du territoire, **il doit permettre de définir les orientations de la politique de l'habitat** (phase 2), puis de décliner un programme d'actions concret et opérationnel (phase 3). Désormais engagée dans cette deuxième étape, la CCRV organise deux matinées de travail thématiques au mois de septembre, qui réuniront élus et partenaires afin de réfléchir collectivement aux futures orientations de la politique de l'habitat.



Balades thermiques

Une 2^e session de balades thermiques aura lieu à partir de novembre. Elles permettent aux habitants de découvrir si leur logement est bien isolé et de bénéficier de conseils en rénovation énergétique. Pour savoir si votre commune prend part à ce dispositif, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site de la CCRV :

www.cc-retz-en-valois.fr

Pour tout autre renseignement, contactez Mathilde GOSSART au **03 23 96 99 93**

ou par email à : **m.gossart@retzenvalois.fr**

Transport et mobilité : une nouvelle étape pour notre territoire !

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), aujourd'hui « Autorité Organisatrice de Mobilité », est, à ce titre, habilitée à proposer des solutions en faveur du transport des habitants sur l'ensemble de son territoire. Depuis le 1^{er} septembre 2020, le réseau de transport intercommunal Villéo-Retzéo s'est élargi et propose plusieurs nouveautés : on vous explique tout.

Sur les 54 communes de la CCRV, seule une partie d'entre elles disposait jusqu'ici d'un réseau de transport, héritage des anciennes Communautés de Communes (Villers-Cotterêts/Forêt de Retz et Pays de la Vallée de l'Aisne). Le contrat régissant son organisation a pris fin le 31 août 2020. Dans cette perspective et compte-tenu de l'évolution de son territoire, la collectivité a donc défini un projet de service de transport à l'issue d'une étude menée en étroite partenariat avec les communes.

En complément des services existants, la mobilité des habitants sur l'ensemble du territoire s'améliore désormais grâce à deux nouveautés, adaptées à la réalité des besoins de déplacements :

Création d'une ligne interurbaine régulière entre les pôles de La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts (ligne D)

- Du lundi au samedi entre 8h30 et 17h
- Des horaires adaptés (horaires des trains, marché et ouvertures des commerces)
- 5 trajets aller-retour par jour
- 3 arrêts dans Villers-Cotterêts (Mairie, Gare, Queue d'Oigny)
- 4 arrêts dans La Ferté-Milon (Carrefour Contact, Gare, Mairie, Place du Port au blé)

Mise en place d'un service de transport rural à la demande sectorisé

Le transport à la demande (TAD) offre une possibilité de déplacement **depuis chaque commune du territoire vers le pôle de services et commerces le plus proche**. Selon le secteur de desserte, ce service est assuré par Villéo-Retzéo ou par le SITUS¹, avec une **réservation effectuée au préalable**.

¹Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais. Il regroupe GrandSoissons Agglomération, les communes de Braye, Bucy-le-Long, Chaudun, Chivres-Val, Ciry-Salsogne, Clamecy, Margival, Missy-sur-Aisne, Neuville-sur-Margival, Rozières-sur-Crise, Terny-Sorny, Vuillery, ainsi que plusieurs communes du nord de la CCRV.

CARTE SCHÉMATIQUE DES DIFFÉRENTS TAD



TAD Villers-Cotterêts

(23 communes alentours)

- l'offre TAD existante est maintenue pour les 17 communes déjà desservies autour de Villers-Cotterêts : Corcy, Coyolles, Dampleux, Faverolles, Fleury, Haramont, Largny-sur-Automne, Longpont, Louâtre, Montgobert, Oigny-en-Valois, Puiseux-en-Retz, Retheuil, Soucy, Taillefontaine, Villers-Hélon, Vivrières.

► **jours de passage** : du lundi au samedi

- 6 nouvelles communes peuvent désormais en bénéficier : Ancienneville, Chouy, Cœuvres-et-Valsery, Mortefontaine, Noroy-sur-Ourcq et Saint-Pierre-Aigle

► **jours de passage** : mardi, mercredi, jeudi matin

TAD La Ferté-Milon

(8 communes alentours)

Autour de la Ferté-Milon, 8 communes peuvent désormais bénéficier du TAD : Dammard, Macogny, Marizy Sainte-Geneviève, Marizy Saint-Mard, Monnes, Passy-en-Valois, Silly-la-Poterie et Troësnes.

► **jours de passage** : mardi matin, jeudi matin, vendredi matin, mercredi après-midi

► **Pour les communes de cette zone** : il est également possible de circuler en TAD vers Villers-Cotterêts

TAD Vic-sur-Aisne

(8 communes alentours)

Autour de Vic-sur-Aisne, de part et d'autre de la RN31, sont désormais desservies en TAD :

- 5 communes au nord : Audignicourt, Berny-Rivière, Morsain, Saint-Christophe-à-Berry et Vassens
- 3 communes au sud : Montigny-Lengrain, Rissons-le-Long et Saint-Bandry

► **jours de passage** : mardi après-midi, jeudi après-midi, mercredi matin

TAD Soissons

(12 communes alentours desservies via le SITUS)

Notamment grâce à une convention de partenariat entre la CCRV et le SITUS, il est possible pour les habitants de certaines communes du nord du territoire de se déplacer vers les arrêts TAD de Soissons :

- Les communes de Dommiers, Fontenoy, Pernant, Saconin-et-Breuil et Tartiers continuent de bénéficier des mêmes services du TAD déjà en circulation : soit les lignes TAD 1, 6A, 6B, 7, et 13

► **jours de passage** : tous les jours sauf dimanche et jours fériés

- Ambleny, Bieuxy, Cutry, Épagny, Laversine, Nouvron-Vingré et Vézaponin seront desservies par les nouvelles lignes TAD 14 et 15 à partir du 1^{er} octobre prochain

► **jours de passage** : lundi après-midi, mercredi, samedi

Quid des tarifs ?

À l'exception des communes de Dommiers, Fontenoy, Pernant, Saconin-et-Breuil et Tartiers, qui bénéficient de l'accès au réseau urbain soissonnais avec leur ticket unitaire à 2,50 €, les autres usagers continueront de profiter d'un ticket au prix unitaire de 1 €. Différents abonnements sont également disponibles, n'hésitez pas à vous renseigner !

Grâce à cette nouvelle organisation, la totalité du territoire Retz-en-Valois dispose ainsi d'une offre de transport, et chaque commune, aussi petite soit-elle, peut en bénéficier. Il s'agit d'une réelle avancée pour ce service public intercommunal, et cette rentrée 2020 représente une nouvelle étape en faveur de la mobilité sur notre territoire.

Informations

Retrouvez toutes les informations de votre réseau (horaires, infos trafic, e-boutique...) sur le **nouveau guide** des horaires (distribué en boîtes aux lettres et disponible en mairie), sur le **nouveau site** :

www.villeo-retzeo.fr

ou en téléchargeant **la nouvelle application mobile** Villéo-Retzéo.

Les informations sur le réseau du SITUS sont consultables sur **mobinfos.org**

Transport urbain

Le réseau de transport urbain de Villers-Cotterêts, composé de 3 lignes, continue de fonctionner sur le même principe :

Ligne A : Chopin ↔ Bûcherons

Ligne B : Dussuchal (ou Piscine en été) ↔ François 1^{er}

Ligne C : Jean Goujon ↔ Lycée Européen (en période scolaire)

Transport scolaire

Le transport des élèves (transport scolaire) est assuré par délégation : par la Région Hauts-de-France et par le SITUS pour 5 communes (Dommiers, Fontenoy, Pernant, Saconin-et-Breuil et Tartiers).

Il est maintenu sur **toutes les communes de la CCRV tel qu'il est** (avec les adaptations annuelles rendues nécessaires par l'évolution de la carte scolaire) **et dans les mêmes conditions d'accès pour les élèves**.

Développement économique : de nouvelles mesures en faveur des entreprises

Pendant la période de confinement, la Communauté de Communes a mis en place une aide financière de 1 000€, venant s'ajouter au Fonds de solidarité créé par l'État, à destination des entreprises. Le 31 juillet dernier, le Conseil Communautaire a également adopté deux nouvelles mesures en faveur du développement économique.



Thierry Weiss, à gauche, artisan en rénovation et bénéficiaire de l'aide intercommunale et Alexandre de Montesquiou, président de la CCRV

200 entreprises ont bénéficié de l'aide de l'intercommunalité

Depuis le début de la crise sanitaire, la CCRV s'est mobilisée pour accompagner les entreprises de son territoire. Consciente de l'ampleur des difficultés de trésorerie que rencontrent actuellement les entreprises et notamment les plus petites d'entre elles, la collectivité a alloué une aide financière de 1 000€ venant s'ajouter au Fonds de solidarité créé par l'État.

Depuis le 7 mai, ce sont plus de 200 entreprises du territoire, présentes sur 32 communes, qui ont pu percevoir cette aide. Les premiers versements ont été effectués quelques jours seulement après la date de signature de la convention entre la collectivité et la Région Hauts-de-France (pour rappel : la convention a été signée le 5 mai).

Deux nouvelles mesures en faveur des entreprises !

Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE)

La Collectivité a adopté une réduction de la CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation établie en 2020 au profit des petites et moyennes entreprises particulièrement affectées par la crise sanitaire et relevant :

- du tourisme,
- de l'hôtellerie,
- de la restauration,
- du sport,
- de la culture,
- du transport aérien
- et de l'événementiel.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, voté par le Parlement en juin dernier, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût sera partagé à parts égales entre la collectivité et l'État.

Abondement du « Fonds COVID Relance » de la région Hauts-de-France

Afin de compléter les dispositifs d'aides aux entreprises impactées par la crise sanitaire, la Région Hauts-de-France a lancé, en lien avec la Banque des Territoires, le « Fonds COVID Relance Hauts-de-France ».

Voté par la Région lors de la Commission Permanente du jeudi 28 mai 2020, ce Fonds est doté d'un montant de 24 millions d'euros à son lancement. Il a pour objectif de proposer aux petites entreprises, indépendants et associations, une alternative de financement, sous forme d'avances remboursables, pour renforcer leur trésorerie et soutenir la relance de leur activité. Le Fonds sera lancé à partir de septembre 2020 pour une durée de 6 mois.

Il est proposé aux collectivités territoriales de la Région que sont les Conseils Départementaux, les intercommunalités et les communes de contribuer à ce Fonds, à hauteur de minimum 2 euros par habitant de leur périmètre géographique, avec un effet levier multiplié par 3.

Ainsi, la CCRV a souhaité contribuer à ce « Fonds COVID Relance Hauts-de-France » à hauteur de 2€ par habitant.

La collectivité s'engage ainsi auprès de la Région dans le processus d'instruction et de suivi des financements, notamment via une présence au comité d'attribution. La concrétisation de cette participation est actuellement en cours avec les services de la Région.

Renseignements :

Alexandre CLÉMENT
Chargé de développement économique
03 23 96 61 26
a.clement@retzenvalois.fr

Deuxième édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois : un rendez-vous à ne pas manquer !

La Foire-Expo Retz-en-Valois : c'est quoi ?

Organisé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), c'est un événement gratuit et familial qui rassemble une centaine d'entreprises locales. La Foire-Expo Retz-en-Valois a vu le jour en 2018, dans le cadre du Schéma de Développement Économique (SDE) de la collectivité. Devant le succès de la première édition (3000 visiteurs) et l'enthousiasme des participants, la collectivité a décidé d'en faire un véritable rendez-vous en organisant cette manifestation tous les 2 ans.

La Foire-Expo Retz-en-Valois : avec qui et pour qui ?

La CCRV propose à chaque entreprise du territoire, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité, d'y participer gratuitement. Un stand est mis à disposition et de nombreuses animations sont organisées durant la journée : l'accès est libre, c'est un événement qui s'adresse à tous !

La Foire-Expo Retz-en-Valois : dans quel objectif ?

L'objectif principal est de faire connaître aux habitants et aux entreprises, les différentes richesses de Retz-en-Valois. Son but est aussi de donner de la visibilité et du dynamisme au territoire pour inciter de nouvelles implantations de sociétés.

De plus, face à la crise sanitaire, économique et sociale actuelle, il est fondamental de solidifier les liens entre les entreprises locales, de relancer leur activité économique et de favoriser l'accès à l'emploi de proximité et à la formation. En faisant le choix de maintenir cet événement, la CCRV marque une nouvelle fois son engagement fort pour le tissu économique local.

La Foire-Expo Retz-en-Valois 2020 : le programme

La collectivité a souhaité proposer de multiples animations pour petits et grands, afin que cet événement reste un temps de partage et d'amusement en famille.

Tout au long de la journée : rallye photo, laser game, parcours d'obstacles à poney, démonstrations artisanales, jeux géants, expositions (peintures, véhicules de collections, machines agricoles) airsoft, conférences... **il y en a pour tous les goûts et tous les âges !** Les visiteurs pourront également se restaurer sur place et profiter des diverses tombolas et quiz où de nombreux lots seront à gagner.



La Foire-Expo Retz-en-Valois 2020 : les infos

Quand ?
Samedi 3 octobre 2020

À quelle heure ?
De 9h30 à 18h30

Où ?
Dans le parc du château de Villers-Cotterêts

Les professionnels ont hâte de partager ce moment avec vous, et vous permettront de remporter les cadeaux mis en jeu, alors venez tenter votre chance, nous vous attendons avec impatience !

À noter : la manifestation se tiendra dans le respect des règles sanitaires en vigueur et tout sera prévu pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles.

Renseignements :
programme complet sur le site
www.cc-retz-en-valois.fr



Découvrez les trésors de nos communes

Fontenoy

Fontenoy, située dans le canton de Vic-sur-Aisne, tiendrait son nom des sources présentes dans le village. Nommée Fontenois en 1224, puis Fontenetum en 1316 ou encore Fontenois en 1706, il coule sur cette commune plusieurs ruisseaux : le ru de Fouquerolles, le ru de Retz et le ru souterrain de Vaux. Tous trois vont se jeter dans l'Aisne qui serpente le sud du village et le hameau de Port.

Avant 1865, date de construction du pont, on ne pouvait traverser l'Aisne qu'avec des nacelles pour permettre aux chariots de blé ou de seigle de rejoindre la route Royale à Arlaines (actuellement la nationale 31). Ce pont fût détruit par deux fois : lors de la Guerre de 1870 et en 1914, pendant la première Guerre Mondiale.

Comme de nombreuses communes de la région, Fontenoy n'a pas été épargnée par les terribles affrontements. Le 1^{er} septembre 1914, la première armée allemande entra dans le village et établit son quartier général au château des Mardansons. Quelques jours plus tard, repoussée par une offensive française, les soldats ennemis se replièrent en faisant sauter le pont. Jusqu'au 20 septembre, la vie des habitants fût éprouvante car ils assistèrent à plusieurs jours de combats avant que le front ne se stabilise vers Nouvron-Vingré.

Situé entre Fontenoy et Nouvron, au bord de la D17, le monument au 66^e Régiment d'Infanterie Territoriale rend hommage aux hommes ayant combattu sur le plateau de Nouvron-Vingré de 1914 à 1917.

Au-delà des événements tragiques connus pendant la guerre, Fontenoy possède sur son territoire un écrin de verdure nommé **Bois Bertrand**. Il renferme une flore et une faune d'une richesse exceptionnelle et vient combler les amoureux de la nature qui marchent à sa rencontre.



Ancienne gravière dont l'extraction a servi notamment à la construction de la voie ferrée reliant Compiègne à Soissons, la nature recolonisa le site jusque dans les années 80. Le Bois Bertrand est alors racheté en 1987 par un groupement de propriétaires qui aménage le site pour la chasse au gibier d'eau. Enfin, en 2006, la Fondation pour la Protection des habitats de la faune sauvage et la Fédération des chasseurs de l'Aisne rachètent l'ensemble **afin d'offrir une zone de refuge à la faune et la flore du pays de la vallée de l'Aisne**. La gestion du site et l'animation sont alors confiées à la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Au Bois Bertrand vous pouvez découvrir 178 espèces de flore répertoriées dont 11 plantes patrimoniales classées rares à assez rares en Picardie, 66 espèces d'oiseaux, 16 espèces de papillons, 18 de libellules, 17 de mammifères... Chaque visite apporte son lot de découvertes...

Maire : Patrice ZIMMER - Nombre d'habitants : 498
Sources : « Fontenoy – un village se raconte » / www.fontenoy.fr

Silly-la-Poterie

Situé à 3 km au nord-est de La Ferté-Milon, le village de Silly-la-Poterie tient son nom des fours à poterie qui y étaient implantés (*Silliacum ad Finglinam* : Silly, auprès de la Poterie¹).

La commune possède un patrimoine historique remarquable avec son église rénovée après la Grande Guerre par l'abbé André Latz, prêtre de la paroisse Silly, Oigny et Troësnes de 1919 à 1974.

Un château est également présent sur le territoire de la commune. Ayant appartenu au Baron Le Pelletier, il devint par la suite une maison de repos tenue par les sœurs de la congrégation de Saint-Vincent de Paul. La bâtisse ainsi que l'ancienne forge et la ferme du château sont devenues des propriétés privées.

Le canal de l'Ourcq prend son départ à Silly-la-Poterie au **Port aux Perches**. Ancien port permettant le transport de bois, de sable et de pierres, il accueille aujourd'hui des mini-croisières et dispose d'une grande salle de restaurant où se tiennent guinguettes et réceptions privées. Les abords du canal se situent en zone Natura 2000.

Maire : Gérard TROMBETTA - Nombre d'habitants : 126

¹ Monographie de la commune en 1888 - Archives de l'Aisne



Credit : Wikipédia / Thor19



Henri II, roi de la Renaissance française

Par Pascale Plazanet

Moins connu que son père François 1^{er} auquel nous avons consacré notre dernier article, Henri II est pourtant un roi de la dynastie des Valois qui ne manque pas de panache ; défenseur des arts, il a marqué notre territoire de son empreinte, comme en témoigne le Pavillon Henri II de Villers-Cotterêts.

Deuxième fils de François 1^{er}, Henri II fut sacré roi de France le 26 juillet 1547 à l'âge de 28 ans. Son règne ne dura que 12 ans car il perdit la vie en 1559, après avoir reçu dans l'œil un éclat de lance lors d'un tournoi organisé rue Saint-Antoine à Paris.

Son règne est marqué par la poursuite des guerres d'Italie engagées par son père ainsi que des conflits avec Charles Quint, empereur du Saint Empire Romain Germanique¹ et grand ennemi de François 1^{er}. Pendant cette période, l'adhésion au protestantisme ne cesse de prendre de l'ampleur, y compris dans la noblesse : fervent catholique, il réprime sévèrement ces conversions.

Il séjourne régulièrement au château de Villers-Cotterêts, édifié par son père à partir de 1530 (voir encadré, NDLR) et y poursuivra des transformations architecturales posant les bases du Classicisme. C'est là également qu'il signe en 1558 les lois de l'Auld Alliance² : par l'octroi d'avantages aux sujets écossais sur le territoire français, il étend en quelque sorte la souveraineté du Valois.

Henri II s'inscrit également dans la continuité de son père pour son soutien aux arts : il organise des fêtes royales auxquelles travaillent ensemble poètes, architectes, sculpteurs et peintres. Il fait aussi modifier l'aménagement du palais du Louvre, demeure parisienne



Henri II, roi de France en 1547, d'après François Clouet
Photo © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot

des rois de France ; sans oublier la littérature dont il soutient de talentueux représentants : Montaigne, La Boétie et bien sûr les écrivains de la Pléiade (Ronsard, du Bellay...).

Marié à Catherine de Médicis à l'âge de 14 ans, il entretient pendant 25 ans une relation amoureuse avec la célèbre Diane de Poitiers, de 20 ans son aînée. Après le décès du roi, sa veuve enverra celle-ci en exil.

¹ Espagne, Autriche et actuels Pays Bas

² Traité qui engage à la solidarité les royaumes de France et d'Écosse contre l'ennemi commun, le royaume d'Angleterre.

Le Pavillon Henri II

Situé dans l'ancien parc du château de Villers-Cotterêts, le Pavillon Henri II est initialement un pavillon d'angle de l'enceinte du jardin. Édifié entre 1530 et 1535 sous François 1^{er}, il a probablement été réalisé par l'architecte Philibert de l'Orme ou par les frères Lebreton, sans que l'on puisse l'affirmer avec certitude. Il fut ensuite agrandi et redécoré par le Duc d'Orléans (1725-1785) puis acheté par le roi Louis-Philippe en 1843. Son décor Renaissance – bien que modifié au XIX^{ème} siècle – offre au visiteur sculptures, boiseries fines, peintures murales, motifs ornementaux à la feuille d'or... ainsi qu'un très beau plafond à caissons d'une hauteur de 6 mètres, doté des emblèmes et devises d'Henri II et de Catherine de Médicis.



Plafond à caissons du Pavillon Henri II
© Johan-Bastien Polle

Pavillon Henri II

Visites sur rendez-vous
15 passage du Manège
02600 Villers-Cotterêts
03 23 53 78 50 / 06 66 11 28 67

Des emblèmes liés à la lune

Henri II prit pour emblème le croissant de lune et le plus souvent le triple croissant enlacé. Ses devises « *Plena est cœmula solis* » et « *Donec totum impleat orbem* » peuvent être traduites par : « *L'émule du soleil est pleine* » et « *Jusqu'à ce qu'elle remplisse le monde entier* ». Quel est le sens de ces formules ? Elles ont été choisies par le fils de François 1^{er} avant 1547, alors qu'il n'était encore que dauphin... et aspirait à devenir roi !



École de Musique Intercommunale : c'est la rentrée !

Septembre est synonyme de rentrée pour tout le monde... y compris pour l'École de Musique Intercommunale (EMI) dont le fonctionnement est lié au calendrier scolaire. La Communauté de Communes Retz-en-Valois souhaite favoriser les pratiques artistiques en ouvrant son école à toutes les tranches d'âge. Elle accueille ainsi les élèves dès l'âge de 3 ans, et ce jusqu'à l'âge adulte, qu'ils soient débutants ou non ! Vous souhaitez apprendre la musique ou y inscrire vos enfants ? On fait le point sur les possibilités qui s'offrent à vous !

De nombreuses disciplines sont enseignées à l'EMI : les cordes, les bois, les cuivres, les percussions, la batterie, le piano, la guitare, les instruments d'ordonnance, le chant et bien sûr la Formation Musicale.

Pour les plus jeunes, l'inscription dans un **cours d'éveil musical** est d'une importance capitale pour le choix d'un instrument, et cette année, cela se fera dans des conditions optimales grâce à un nouveau partenariat avec le Relais Assistants Maternels¹. Renseignez-vous vite pour inscrire les tout-petits !

Des ateliers sont également proposés pour permettre aux élèves de se retrouver autour de leurs thèmes favoris : musiques actuelles, jazz, blues ou chanson.

Les **pratiques collectives** permettent en effet l'épanouissement artistique des élèves et concrétisent l'apprentissage de leur discipline. L'école compte ainsi **4 orchestres** : deux orchestres à Vents, l'Orchestre à Cordes et l'Orchestre Symphonique qui réunit les grands élèves et les professeurs. Divers répertoires y sont abordés : musique classique, variété, jazz, musique de films.

Depuis la rentrée 2019, l'enseignement de l'**art dramatique** est également proposé aux enfants dès l'âge de 8 ans, ainsi qu'aux adultes.

Il y en a donc pour tous les âges, tous les goûts et tous les niveaux... alors n'hésitez pas à contacter l'école pour connaître les modalités d'inscriptions et pour tout renseignement !

¹ Voir l'article suivant

À noter : Suivant les disciplines enseignées, les cours sont dispensés à Villers-Cotterêts, Fontenoy ou Vic-sur-Aisne.

De A à Z, l'enseignement des instruments à l'EMI :

- | | | |
|-----------------|---------------------|--------------------------|
| • alto | • flûte à bec | • trombone |
| • batterie | • flûte traversière | • trompette |
| • clairon | • guitare | • trompette basse |
| • clairon basse | • hautbois | • trompette de cavalerie |
| • clarinette | • percussions | • tuba |
| • contrebasse | • piano | • violon |
| • cor | • saxophone | • violoncelle |
| • cor mi bémol | • tambour | |

Musique pour les plus petits : rendez-vous au RAM !

Né d'un partenariat entre Éliane THIBAUT – professeure de flûte à l'École de Musique Intercommunale - et l'équipe du Relais Assistants Maternels (RAM), le projet de « délocalisation » des séances de musique à l'attention des plus petits voit le jour en cette rentrée 2020 !

Motivée par l'envie de créer du lien entre deux services qui s'adressent à un public « famille » d'une même tranche d'âge (3-6 ans), la Communauté de Communes Retz-en-Valois propose désormais des sessions dans la salle « multifonctions » du RAM.

Les nouveaux locaux, situés rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts (juste à côté de la piscine), sont spacieux et spécialement adaptés aux 0-6 ans. Dans un espace de 30 m², il est donc désormais possible de participer à 3 ateliers :

- **Le Jardin Musical 1** : Petites sections de maternelle accompagnées d'un parent – 45 min.
- **Le Jardin Musical 2** : Moyennes sections de maternelle sans les parents – 45 min.
- **L'Éveil Musical** : Grandes Sections de maternelle – 60 min.

Vous hésitez encore ? On vous donne encore 5 bonnes raisons d'en profiter :

- 1 Des conditions d'attente plus confortables pour les parents : espace lumineux et spacieux, équipé de jeux pour les plus jeunes et facile d'accès (pas d'escaliers).
- 2 Des facilités de stationnement.
- 3 En plus de l'éveil musical, la possibilité de bénéficier d'activités d'éveil pour les 0-6 ans chaque mercredi matin grâce à « La Matinale des tout-petits » organisée par le RAM.
- 4 Connaître le RAM, lieu ressource pour les familles.
- 5 Découvrir les cours de musique destinés aux moins de 6 ans.

Renseignements et inscriptions :

École de Musique Intercommunale
11 Place de l'École, 02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 52 30

Aménagement des sentiers de randonnée par le chantier d'insertion

La Communauté de Communes Retz-en-Valois porte deux chantiers d'insertion, « *Restauration du patrimoine* » et « *Aménagement des sentiers de randonnée* », dont l'objectif final est le retour à l'emploi classique des salariés accueillis. Ces deux chantiers interviennent régulièrement sur le territoire et plus récemment sur les chemins de randonnées.



Dans le cadre de sa convention avec le Département, la Communauté de Communes est en charge du **balisage, de l'entretien, de la valorisation et la promotion des sentiers de randonnée**. Une fois le déconfinement prononcé, la collectivité a donc pu lancer la remise en état de la signalétique de ces circuits sur son territoire. Le chantier d'insertion est ainsi intervenu sur 92kms de chemin de randonnée tout en respectant les gestes barrières. Un retour au travail appréciable pour les salariés qui ont pu profiter de la nature et de la beauté des paysages après une longue période de confinement !

À noter : le chantier intervient chaque été pour débroussailler ces sentiers et chaque hiver pour élaguer.

L'équipe du chantier d'insertion vous invite donc à découvrir ou redécouvrir les chemins de randonnées du territoire, fraîchement remis en état !

Début septembre, les chantiers d'insertion sont également intervenus pour commencer la pose de la signalétique de la Route Européenne d'Aragnan, en collaboration avec le Comité Régional de Tourisme Equestre et l'Office national des forêts.

Pour bien randonner, il est conseillé de partir avec la fiche du circuit sélectionné, téléchargeable sur le site www.randonner.fr

Liste des circuits de randonnée rénovés par le chantier d'insertion :

- | | | |
|---|--|---------------------------------------|
| • Les cheveux de Sainte-Clotilde : 2.2 kms | • Châteaux et coteaux : 9.8 kms | • La promenade de Gabrielle : 8.1 kms |
| • Oigny, un essart en forêt de Retz : 3.3 kms | • Sur les traces des Poilus : 14.1 kms | • Le roc de Pernant : 7.1 kms |
| • A la lisière de Retz : 8.6 kms | • Le vallon de la mémoire : 5 kms | • Les hameaux de Montigny : 9.3 kms |
| | • Les pas Saint-Martin : 12.1 kms | • Les Sept Muids : 12.2 kms |

L'agenda des communes

À PARTIR DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE

L'Association Culture Sport Vallée de l'Aisne reprend ses activités :

- Initiation au sport (enfants)
- Badminton (adultes) à Ambleny et Fontenoy
- Gymnastique enfants et seniors,
- Activité Marche à Fontenoy
- Atelier Théâtre enfants et adultes à Ambleny

- **Vassens, Ambleny, Fontenoy,** 07 62 88 30 06 / 07 72 44 92 60

SEPTEMBRE

L'Association Pas à Pas reprend ses cours :

- Lundi : gym douce adultes
- Mercredi : éveil corporel enfants
- Mercredi et jeudi soir : danse enfants,
- Vendredi et samedi : marche nordique

Une séance d'essai gratuite, deux séances pour les enfants

- **Cœuvres-et-Valsery,** 06 31 26 40 87
danse-pas-a-pas@wanadoo.fr

À PARTIR DU LUNDI 7 SEPTEMBRE

L'Association Vicoise de Gymnastique Volontaire reprend ses cours adultes/adolescents :

- Lundi 17h-18h : gym douce pilates
- Lundi 18h-19h : gym tonique
- Mardi 17h30-18h30 : yoga
- Mardi et jeudi 18h30-19h30 : gym tonique
- Mardi 19h30-20h30 : step
- Mercredi 20h-21h : zumba
- Jeudi 17h30-18h30 : gym douce pilates
- Mercredi 17h-18h : enfants 6/11 ans

- **Vic-sur-Aisne,** salle polyvalente rue Lucien Damy
Inscriptions sur place ou sur internet
www.gymvicsuraisne.com
06 60 91 74 33 - 06 32 01 78 91
carole.secretariatgymvic@orange.fr

17 SEPTEMBRE

Reprise atelier généalogie

- **Ressons-le-Long,** salle multifonctions 14h30-17h30

19 SEPTEMBRE

Journée thématique "Préserver la qualité de l'eau à la maison : comprendre et agir"

- **Ressons-le-Long,**
Inscriptions et renseignements :
03 23 80 03 02

19 ET 20 SEPTEMBRE

Journées Européennes du Patrimoine

Nombreuses activités et animations

- **La Ferté-Milon,** 03 23 96 70 45

Exposition « Les Journées des Peintres »

- **Cœuvres-et-Valsery,** église 10h à 18h - Entrée libre
07 86 21 34 91
patrimoinedecoewures@orange.fr

Visite de l'Abbaye de Valsery

- **Cœuvres-et-Valsery,** Abbaye 10h à 18h - Entrée libre
07 81 82 73 16
davidbalet@free.fr



Exposition de peintures

- **Laversine,** église 10h à 18h - gratuit
M^{me} GAYARD : 06 81 10 23 67
mairie@laversine.fr

Visite du village

- **Ressons-le-Long,** église St Georges et lavoir de la montagne - 14h-18h S. Hutin

Exposition de véhicules anciens et visite du Château et des carrières

Uniquement le dimanche 20 septembre

- **Pernant,** Château de Pernant 9h à 18h30 - Gratuit
06 01 98 50 03
acppernant@gmail.com

26 SEPTEMBRE

Nettoyons la nature

- **Ressons-le-Long,** mairie 9h30

Concert aux chandelles - Musique des Andes et Sud-Américaine

- **Cœuvres-et-Valsery,** église 20h30 - Entrée : 10€
Sur réservation : 07 86 21 34 91
patrimoinedecoewures@orange.fr

3 OCTOBRE

Foire-Expo Retz-en-Valois

- **Villers-Cotterêts,** Parc du Château 9h30-18h30 - Entrée Gratuite (Voir article page 13)

4 OCTOBRE

Brocante

- **Cœuvres-et-Valsery,** Place Auguste Rébérot - 7h à 18h - 2€ml
Sur réservation : 03 23 55 80 37

4 OCTOBRE

Pêche : concours carnassiers par équipe de deux

- **La Ferté-Milon,** Canal de l'Ourcq 8h - 17h - 30€
Sur réservation :
La gaule milonaise
06 76 25 14 92 / 07 78 66 52 08

7 AU 18 OCTOBRE

Exposition photos et dessins d'insectes présents au Roc Potier

- **Pernant,** Maison des Associations 14h à 18h - Gratuit
06 01 98 50 03
acppernant@gmail.com

24 OCTOBRE

Halloween - réservé aux enfants du regroupement scolaire

- **Cœuvres-et-Valsery,** Place Auguste Rébérot - 15h30 rassemblement Gratuit

Soirée Karaoke

- **Ressons-le-Long,** salle St Georges 19h30
JM Chmidlin : 06 81 22 53 24

28 OCTOBRE

Soirée Halloween

- **Ambleny,** Salle des Associations
Sur réservation auprès du Comité d'Animation

31 OCTOBRE

Soirée moules-frites

- **Ambleny,** Salle Polyvalente
Sur réservation auprès du Comité d'Animation

8 NOVEMBRE

Loto

- **Ambleny,** Salle Polyvalente
Sur réservation auprès de l'ECVA*

11 NOVEMBRE

Cérémonie commémorative

- **Ressons-le-Long,** place de la fontaine 11h

14 NOVEMBRE

Loto

- **Cœuvres-et-Valsery,** Salle des Fêtes Rue Fernand Bazin 17h30 ouverture des portes 18h30 jeux

19 NOVEMBRE

Soirée Beaujolais

- **Ambleny,** Salle des Associations
Sur réservation auprès du Comité d'Animation

29 NOVEMBRE

Sortie cabaret

- **Ambleny,**
Sur réservation auprès du Comité d'Animation

30 NOVEMBRE

Loto

- **Ressons-le-Long,** salle St Georges 13h

5 DÉCEMBRE

Marché de Noël en nocturne

- **Cœuvres-et-Valsery,** Place Auguste Rébérot - 17h à 22h - 2€ ml
Sur réservation :
03 23 55 80 37

6 DÉCEMBRE

Présentation de la Crèche

- **Cœuvres-et-Valsery,** église 18h à 20h - Entrée libre

Marché de Noël

- **Pernant,** église 9h30 à 18h30 - Gratuit
06 01 98 50 03
acppernant@gmail.com

Loto

- **Ambleny,** salle Polyvalente
Sur réservation auprès de l'ECVA*

13 DÉCEMBRE

Bal Country

- **Ambleny,** Salle Polyvalente
Sur réservation auprès du Western Country Club

Crèche et chants

- **La Ferté-Milon,** île Lamiche 17h30
Sur réservation :
lesracinesdelourcq@gmail.com

19 - 20 - 28 DÉCEMBRE

Présentation de la Crèche

- **Cœuvres-et-Valsery,** église 15h à 17h - Entrée libre

20 DÉCEMBRE

Visite du Père Noël

- **Ressons-le-Long,** salle St Georges 14h30

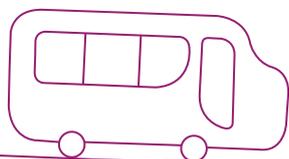
*ECVA : Entente Cycliste de la Vallée de l'Aisne

À PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

VILLÉO-RETZÉO S'AGRANDIT

Découvrez les nouvelles solutions de transport
proposées sur les 54 communes de la
Communauté de Communes Retz-en-Valois

- Les 3 lignes urbaines **A B C** à Villers-Cotterêts
- La nouvelle ligne **D** reliant La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts
- Des services de transport à la demande facilitant votre mobilité vers Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon, Vic-sur-Aisne ou Soissons



Ticket
unitaire à
1€

Retrouvez toutes les informations sur le site

www.villeo-retzeo.fr



Réservez votre transport à la demande
auprès de la centrale de réservation
au **0 800 870 229**